

---

## SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2006

À une séance régulière tenue le 21 décembre 2006, à 19 h 25, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 45 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Comptes à payer (liste)
- 3- Ajustement annuel du contrat des assurances générales avec la M.M.Q. (annulé)
- 4- Dossiers administratifs et réglementaires (annulé)
- 5- Dossiers travaux publics (travaux sur le chemin du Roy et la rue Moisan, inspections, analyses et arpentage)
- 6- Dossiers du Service des loisirs et de la culture (annulé)
- 7- Dossiers d'urbanisme (annulé)
- 8- Période de questions des citoyens (15 minutes, portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)
- 9- Période d'intervention des membres du conseil
- 10- Clôture de la séance



#### 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-545, point no 1, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 21 décembre 2006 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil de ville considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### 2- COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-546, point no 2, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE : document déposé par le Service de la trésorerie

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

D'affecter un montant de 115 539,64 \$ pour le paiement des comptes à payer selon les modalités et la répartition prévues à la liste présentée le 21 décembre 2006.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**3- AJUSTEMENT ANNUEL DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA M.M.Q.**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-547, point no 3, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-257

**(ANNULÉ car réalisé)**



**4- DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-548, point no 4, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE :

**(ANNULÉ, aucun dossier)**



**5- DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS (TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU ROY ET LA RUE MOISAN, INSPECTIONS, ANALYSES ET ARPENTAGE)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-549, point no 5, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2006-009

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de l'aqueduc sur le chemin du Roy et certaines rues adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE certaines analyses et inspections sont requises;

CONSIDÉRANT QUE l'arpentage est requis pour l'implantation de conduites sur des rues ou terrains privés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de ville confirme le mandat de l'arpenteur-géomètre, M. Réal Gosselin, selon les paramètres établis par l'ingénieur du projet sous la supervision du Service des travaux publics;

QUE le conseil de ville confirme le mandat de la firme Laboratoire d'expertise du Québec L.E.Q. pour la mise en œuvre de ce qui suit :

- Nucléodensimètre, essais en laboratoire, études géotechniques, opinion géotechnique, stabilité de la Côte Gagnon, autres, pour un total à ce jour de 9 395,18 \$ taxes incluses;

Les crédits sont disponibles et proviennent du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2006-009.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6- DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-550, point no 6, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE :

**(ANNULÉ, aucun dossier)**



**7- DOSSIERS D'URBANISME**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-551, point no 7, séance spéciale du 21 décembre 2006  
RÉFÉRENCE :

**(ANNULÉ, aucun dossier)**



**8- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES, PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR)**

POINT NO 8, séance spéciale du 21 décembre 2006

---



**9- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NO 9, séance spéciale du 21 décembre 2006

---



**10- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-552, point no 10, séance spéciale du 21 décembre 2006

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2006 à 19 h 30 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---

Me Marcel Corriveau, maire

---

Me Jean-Pierre Roy, greffier